



Ecrit par Echo du Mardi le 24 septembre 2021

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES MARTIN



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 22 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 24 septembre 2021 sous réserves d'incidents

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES MARTIN

**Au capital de 780 906.86 €
Siège Domaine de Grangeneuve
84150 JONQUIERES
RCS Avignon 379 700 818**

Aux termes d'un acte reçu par Me Agnès BRUSSET, notaire à JONQUIERES (84150) 50B av de la Libération, le 10 septembre 2021, contenant retrait partiel d'actifs et réduction corrélative de capital, les associés ont décidé de réduire le capital social d'un montant de 390 190,86 €, pour le porter ainsi de 780 906.86 € à 390 716.00 € par annulation de 2 223 parts portant les n°2227 à 4449.

Et il a été constaté à compter dudit jour la démission de ses fonctions de gérant de M. Jean-Camille MARTIN né à Orange le 7 octobre 1977, demeurant à SAINT-MADE (94160) 20 rue Allard.

Par suite les statuts sont modifiés comme suit :

« Article septième -Capital social » : Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT QUATRE VINGT DIX MILLE SEPT CENT SEIEZ EUROS (390 716 €) divisé en 2226 parts de 175.52 € chacune, portant les n° 1 à 2226 réparties entre les associés de la manière suivante.

M. Pierre-Roger MARTIN : 2225 parts n°1 à 2225

M. Jean-Camille MARTIN : 1 part n°2226

Egal au nombre de parts composant le capital social : 2226 parts.



Ecrit par Echo du Mardi le 24 septembre 2021

« Article DOUZIEME - GERANCE » : Comme suite de la démission de Monsieur Jean-Camille MARTIN, Monsieur Pierre-Roger MARTIN est nommé seul et unique gérant, lequel déclare accepter cette fonction. Pour avis, Me Agnès BRUSSET
3951983

Publié le 24/09/2021